

LIMITE TRANSVERSALE DE LA MER (LTM)

LE BELON

Département du FINISTERE (29) / Commune de RIEC-SUR-BELON (29340)

Texte juridique de référence : Décret du 14 décembre 1889

Limite	Observations
Face aval du pont du Guily (chemin de grande communication n° 24)	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques : Pont Guily mentionné sur Scan Littoral. Numérisation côté aval du pont à partir de l'Ortho Littorale V2. Positionnement confirmé par donnée SIG DDTM29 et carte scannée de la PREMAR (cf. page suivante).</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en bleu sur la capture d'écran) :



Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : PREMAR Atlantique (Septembre 2011)



Limites transversales de la mer dans les estuaires

Belon Face aval du pont de Guily

Décret du 14 décembre 1899

